Image not found or type unknown

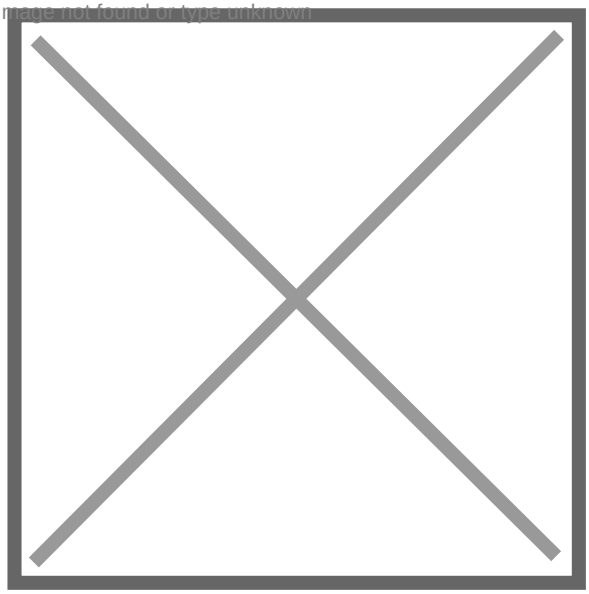

tromperie à l'achat d'un véhicule neuf

Par **jerome587**, le **31/12/2010** à **12:04**

Bonjour,
Voila dernièrement j'ai acheté une 206 + chez un concessionnaire Peugeot et ça fait maintenant 1 mois que je l'ai en ma possession.
Durant l'entretien pour l'achat du véhicule j'avais bien précisé que j'en voulais une sans filtre à particule les témoins présents à l'entretien peuvent aussi le dire.
Du à une légère odeur de brulé on a rapporté la voiture au garage et là le garagiste nous dit qu'il y a un filtre à particule sur le véhicule. Qu'elle sont les recours possibles envers ce concessionnaire ?
Merci,
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés